

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES ARMES À FEU

L'ÉTUDIANT ABATTU À MONTRÉAL AU COURS D'UNE TENTATIVE DE VOL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, dans la soirée du jeudi 14 mars, un drame inqualifiable s'est produit dans ma circonscription. Un étudiant de 19 ans, Emmanuel Tavares, a été abattu lors d'une tentative de vol à main armée, tandis qu'il travaillait à l'épicerie de ses parents pendant le dîner. On a dit de ce jeune homme que n'importe quel homme aurait aimé l'avoir comme fils. D'après son père, il aidait sa famille tout en poursuivant ses études. Il n'avait pas de petite amie et se consacrait à ses livres; en fait, il y avait trois ou quatre livres ouverts devant lui au moment de la fusillade.

Il a déjà été membre de la Sun Youth Organization où il jouait au football et au base-ball. Il mesurait six pieds et deux pouces et pesait 250 livres. On raconte qu'il acceptait toujours volontiers de prêter main-forte aux autres.

A ses funérailles, le curé de la paroisse a déclaré qu'il incombe aux jeunes de passer à l'action, de s'inspirer de son exemple et de faire en sorte que ce drame ne se reproduise plus jamais. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de loi d'initiative privée sur le contrôle des armes à feu dont on discutera bientôt. J'espère que les députés en permettront le renvoi au comité où nous pourrions envisager de prendre des mesures supplémentaires, afin que ce jeune homme ne soit pas mort en vain.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'INTERDICTION PAR LA COUR DE L'ABATTAGE DU BOIS SUR L'ÎLE MEARES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, nous avons certes lieu de nous réjouir du jugement rendu par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui a interdit l'abattage du bois sur l'île Meares tant que n'aura pas été réglée la question des droits territoriaux des Indiens. Nous pouvons tous en effet nous féliciter de ce que certains des peuplements de cèdres les plus anciens et les plus vastes au monde, dont certains arbres ont plus de 1,500 ans, soient épargnés au moins temporairement et, espérons-le, de façon permanente de la destruction mécanisée par coupe à blanc que projetait la société MacMillan Bloedel.

Article 21 du Règlement

Nous pouvons nous réjouir de ce qu'à la veille d'une conférence constitutionnelle visant à déterminer la nature et la portée des droits autochtones et issus des traités des Indiens, un tribunal canadien ait jugé bon de se prononcer ainsi par souci de la nécessité de régler la question des droits des Indiens. Ces droits sont en effet des réalités que les gouvernements et les sociétés ne devraient pas et, en l'occurrence, ne peuvent maintenant pas feindre d'ignorer.

Espérons que le jour viendra où les Indiens n'auront plus à recourir aux tribunaux pour faire respecter leurs droits, et espérons que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique finira par avoir la sagesse de prendre leurs droits au sérieux et s'attaquera à la tâche d'élaborer une politique en matière de ressources naturelles qui tienne compte des droits des autochtones aussi bien que de la nécessité de protéger l'écologie de territoires d'une valeur inestimable comme l'île Meares. Tandis qu'il y est, le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait également appuyer le projet de créer des parcs nationaux marins et terrestres dans la partie méridionale de l'île Moresby.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, hier, à Sainte-Scholastique, nous avons vécu des moments d'une rare intensité quand à 2 h 20, après 16 ans de luttes, les expropriés de Mirabel ont signé le protocole d'entente en vue du règlement de l'une des nombreuses monstruosités commises par l'administration précédente.

Monsieur le Président, six mois à peine se sont écoulés depuis que notre gouvernement s'était engagé à régler de façon humanitaire ce que tous s'entendent à qualifier d'éléphant blanc et d'erreur monumentale du gouvernement libéral.

N'en déplaise à nos amis d'en face, ce dossier a progressé et sera finalisé grâce à la consultation et à une approche humaine des problèmes vécus par cette population. N'en déplaise aux quelques rares rescapés du précédent gouvernement, l'approche préconisée par notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, soit le dialogue et la consultation, a donné et donnera des résultats.

Hier, en signant cette entente historique, l'honorable ministre des Travaux publics (M. La Salle) a démontré de façon non équivoque que notre gouvernement s'est engagé dans la bonne voie en utilisant une approche ouverte avec la population.

Finalement, monsieur le Président, j'aimerais dire à mes commettants d'Argenteuil-Papineau et tout spécialement à mes commettants de Mirabel que, hier, j'ai vécu des moments aussi exaltants que le soir du 4 septembre dernier.